

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION 2013/57

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 juillet 2013

L'an deux mille treize et le quinze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 08 juillet 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 10*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – TESTON – CROZIER – AUZAS – BEUGNET – CORNET – HILAIRE – JOLLIVET – VERNET – VOLLE.

Excusés :

Absents : M. BOUAZZA – DELAUZUN – FIALON – SALA.

M André VOLLE a été élu secrétaire.

Objet : Tarif de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2013.

Au cours de cette séance le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suite à compter du 1^{er} septembre 2013 :
 - Forfait de 1.10 € par enfants pour l'accueil du matin de 7 H 30 à 9 H 00.
 - Forfait de 1.60 € par enfant pour l'accueil du soir de 16 H 30 à 18 H 30.

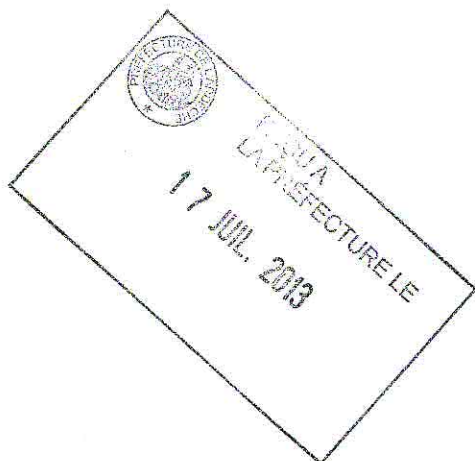
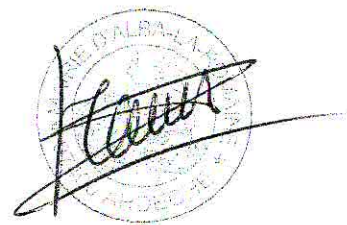
.../...

2013/148



Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 16 juillet 2013.
Le Maire,
Pierre MAURIN.



ALBA
LA-PREFECTURE LE
17 JUL. 2013

.../...